



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
LAC D'AIGUEBELETTE

Conseil communautaire – Séance du jeudi 20 janvier 2022

Compte-rendu de séance

Sous la Présidence d'André BOIS,

Présents : MMES MRS ALLARD. BOIS. CHAON. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROULAND. RUBIER TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS FRANCONY (Pouvoir F. TOUIHRAT). GROS (Pouvoir F. MANTEL). MANSOZ (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI. VANBERLVIET.

Le Président ouvre la séance à 18h30 au sein la Maison du lac

- **Intervention FAPLA – Présentation et activités de l'association (18h30 – 19h00)**

La Fédération des Associations de Protection du Lac d'Aiguebelette (FAPLA) a été invitée par le Président, André BOIS, à venir présenter l'association, son activité et évoquer son avenir.

Etaient présents pour la FAPLA :

- Jean BAUD, Président
- Catherine BERNARDY
- Martine CRIE
- Francis AMPE

Interventions de Jean BAUD et de Catherine Bernardy => Rappel sur la création et le rôle de l'association, l'état de son activité et l'avenir notamment du musée.

Interventions consignées en annexe 1 du présent compte-rendu.

A l'issue des interventions, André BOIS souhaite rappeler tout le travail bénévole qui a été nécessaire pour créer le musée « Lac et nature » et le faire vivre. Il souligne la valeur patrimoniale de cet espace, son intérêt pédagogique et l'importance pour un territoire comme la CCLA de disposer d'une associations sur laquelle la collectivité peut aussi s'appuyer dans le cadre de ses politiques de sensibilisation aux enjeux de préservation des richesses patrimoniales et environnementales.

Ainsi, il estime qu'il est du devoir de la CCLA de permettre au musée de continuer de fonctionner sous une forme certainement différente.

A cet effet, il considère qu'à travers la Réserve Naturelle Régionale et la préparation de son nouveau plan de gestion qui sera axé sur la pédagogie et la sensibilisation, il existe des opportunités pour impliquer davantage l'association et valoriser le musée.

Par ailleurs, la politique de valorisation des sites palafittiques que la CCLA prévoit d'engager devra aussi permettre de développer de nouveaux partenariats avec l'association.

- **Les enjeux du tourisme pour le territoire de la CCLA – Intervention AGATE et OT / Temps d'échanges (19h00 – 20h00)**

Serge GROLLIER, Vice -Président en charge du Tourisme, a proposé l'organisation d'un temps d'information et d'échanges avec les conseillers communautaires relatif aux enjeux du tourisme, à la stratégie de développement touristique de la CCLA et à l'organisation de la politique touristique en lien avec l'office de tourisme.

A cet effet, Michel DIETLIN en charge du pôle « Tourisme » de l'Agence Alpine du Territoire a été invité à intervenir en séance pour présenter :

- Le tourisme en Savoie => Poids socio-économique, évolutions, les enjeux du tourisme de demain
- Le tourisme dans le Pays du Lac d'Aiguebelette => Lien avec le développement local, les retombées économiques à l'échelle des différentes communautés de communes de l'APS, la mise en œuvre d'une stratégie touristique.

Dans le cadre de cette présentation :

- Serge GROLLIER présente l'évaluation des retombées directes du tourisme / loisirs pour la CCLA
- Patricia CHAON expose le rôle et les missions de l'Office du Tourisme du Pays du Lac d'Aiguebelette

Le document de présentation est joint en complément du présent compte-rendu de séance.

A l'issue de cette présentation, André BOIS invite les conseillers à faire valoir leurs remarques ou questions :

Frédéric MANTEL s'interroge sur l'absence de panneaux autoroutiers valorisant la destination touristique et notamment le lac. Il rappelle que le Département et AREA avaient proposé l'installation de nouveaux panneaux et que nombre de territoires et de sites touristiques bénéficient de cette visibilité via ce dispositif.

Serge GROLLIER rappelle que la décision du Bureau de ne pas être partenaire du dispositif proposé par le Département et AREA relève notamment de la difficulté à définir un message et un contenu suffisamment ciblés et qui fassent sens au regard du périmètre de la destination et des attentes des territoires de Val Guiers et de Yenne. Par ailleurs, si le message principal avait porté sur la valorisation du lac, il souligne que certains membres du Bureau ont mis en avant le risque de favoriser son attractivité et par voie de conséquence, les pointes de fréquentation.

Claudine TAVEL regrette cette situation et considère que la mise en place de panneaux autour d'un concept « Territoire de pleine nature » aurait été parfaitement cohérent avec le positionnement touristique souhaité.

André BOIS rappelle que la position de la CCLA qui s'était déjà exprimé sous l'ancienne mandature, résultait aussi du plan de financement et du niveau de participation des collectivités. Ainsi, il considère que la société autoroutière aurait aussi pu proposer une prise en charge intégrale des coûts.

Pascal ZUCCHERO fait le constat du poids des retombées économiques du tourisme pour le territoire de la CCLA et surtout de la différence avec ceux de Yenne et surtout de Val Guiers. Cette situation l'interroge sur le positionnement à envisager pour le futur.

Monika WADOWIAK pose la question des conséquences d'une éventuelle intégration dans le PNR de Chartreuse vis-à-vis, notamment, de l'Office e Tourisme ?

André BOIS souligne que la CCLA est déjà adhérente à Chartreuse Tourisme du fait de la présence d'Attignat-Oncin dans le PNR mais qu'effectivement, en cas d'entrée dans le Parc de Chartreuse, l'implication et la valorisation du territoire via la destination « Chartreuse », seront nécessairement plus importantes. La participation financière augmentera aussi.

Concernant la cohérence et la complémentarité avec la destination « Pays du lac d'Aiguebelette », ces situations existent déjà sur d'autres territoires comme Grand Chambéry qui se situe au sein de plusieurs destinations touristiques (Chartreuse, Bauges etc...). Elles ne semblent pas poser de difficultés.

Par ailleurs, il rappelle que les axes de développement du tourisme de la Chartreuse sont fondés sur l'éco-tourisme et sont en phase avec la stratégie du territoire. Enfin, il souligne que le Parc regroupe des territoires qui sont confrontés à des problématiques communes, par exemple la gestion des pointes de fréquentation et que les solutions à envisager se nourrissent aussi de l'échange et des retours d'expérience.

Serge GROLLIER met en avant le dynamisme, la qualité professionnelle et l'écoute de la structure « Chartreuse Tourisme ». Il rappelle l'importance de travailler en lien avec les autres territoires pour mutualiser les connaissances, l'expertise et partager les expériences de chacun, ce qui est aussi le rôle de « Chartreuse Tourisme ».

Il souligne que la CCLA est déjà engagée dans les réflexions et dispositifs d'accompagnement (Exemple : Espaces Valléens) porté par le Parc et sa structure touristique. Il rappelle enfin que l'intégration dans « Chartreuse Tourisme » permettra au territoire de la CCLA et aux prestataires touristiques de bénéficier du dispositif « place des marchés » du Parc.

1. Approbation compte-rendu séance du 16 décembre 2021

Claude COUTAZ fait valoir une erreur sur les résultats du vote du point 6 / Schéma cyclable => Inversion entre « CONTRE » et « ABSTENTION ».

=> Ce point sera corrigé.

Par ailleurs, il s'interroge sur le décompte des vote à partir du point 8, sachant qu'un élu a quitté la séance du conseil.

=> Ce point sera vérifié par les services.

Le Président, invite le conseil a délibéré pour approuver le compte-rendu de la séance du 16 décembre dernier.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve le compte-rendu de la séance du 16 décembre dernier.

2. Recrutement architecte conseil CCLA



Thomas ILBERT informe le conseil des éléments suivants :

Suite à la procédure de recrutement lancée en concertation avec le CAUE, 3 candidats ont été auditionnés.

A l'issue, la commission a proposé de retenir l'architecte Sidonie BOEHM (architecte dplg basée à Chambéry). Cette proposition a été validée par le Bureau réuni le 6 janvier dernier.

Les interventions de Mme BOEHM se feront dans le cadre d'un contrat de mission d'architecte conseil qui sera établi entre la CCLA et Mme BOEHM, et visé par le CAUE.

Ce contrat et la mise en place de ce service de consultance reposeront sur les principes validés lors du conseil du 21 juillet dernier :

- Maximum de 16 permanences annuelles (1/2 journée) regroupant à minima 2 rendez-vous.
- Permanences au sein des bureaux de la CCLA et prises de rendez-vous par la CCLA avec « filtrage » pour garantir la pertinence de la demande de RDV.

La durée de la convention à établir avec l'architecte retenu, sera d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

En termes de coût, sur la base d'honoraires fixés à 288 euros TTC la ½ journée + frais de déplacements à 0,568 euros par km (0,668 euros en secteur de montagne) et frais de péage, le coût pour la CCLA serait au maximum de l'ordre 5000 € / an.

Annexés au présent déroulé : Projet de contrat de mission et barème tarifaire.

Le conseil est invité à délibérer pour autoriser le Président à signer le contrat à intervenir avec Mme Sidonie BOEHM.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve le projet de contrat à intervenir avec Mme Sidonie BOEHM et autorise le Président à le signer

3. Zone artisanale de Gerbaix – Vente lot 5

Serge GROLLIER rappelle que la commission « Economie » s'est réunie fin décembre pour étudier les propositions d'achat du dernier lot disponible au sein de la zone artisanale de Gerbaix = Lot 5.

A l'issue, la commission a retenu le dossier de M. ROSSIGNOL, artisan, spécialisé dans la construction à base de matériaux en chanvre.

Montant d'investissement envisagé = 180 000 € via l'emprunt + 60 000 € d'apport.

La construction intégrerait les bureaux de la société, un espace de stockage, un espace type « show room » et un appartement.



La proposition a reçu un avis favorable du Bureau réuni le 6 janvier dernier.

Les éléments descriptifs du projet de M. ROSSIGNOL seront précisés en séance.

Le conseil est invité à délibérer pour accepter la proposition d'achat du lot 5 de M. ROSSIGNOL.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la proposition d'achat du lot 5 de M. ROSSIGNOL

4. Convention Energie Partagé SDES - CCLA

Marie-Lise MARCHAIS rappelle que la commission « Mobilité & Transition énergétique » a rencontré le 30 novembre dernier M. Jérôme FOURNIER pour échanger sur les missions de conseil et d'accompagnement proposés par le SDES en matière de réduction des consommation d'énergie des bâtiments publics.

Le SDES propose à toutes les communes et intercommunalités du département de la Savoie, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), dont le principe est la mise à disposition d'un agent spécialisé dans le domaine de l'énergie appliqué aux collectivités territoriales et dénommé, le conseiller CEP.

Cet accompagnement s'effectue sur la base d'une convention de 4 ans qui repose sur les modalités suivantes :

- Un bilan des consommations d'énergie (et d'eau potable quand c'est possible) identifiées sur le patrimoine du bénéficiaire et portant à minima sur les trois dernières années;
- Un diagnostic énergétique sur 3 bâtiments maximum du patrimoine du bénéficiaire et une analyse des problématiques énergétiques spécifiques à ces derniers ;
- Une présentation du ou des diagnostic(s) énergétique(s) au bénéficiaire et de la proposition de recommandations destinées à diminuer la facture énergétique, ainsi que l'accompagnement du bénéficiaire dans la mise en œuvre du plan d'actions d'améliorations préconisé ;
- Une présentation annuelle du bilan des consommations pendant les 4 années de la convention,
- Un conseil aux élus et aux services du bénéficiaire en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables.

Le montant de la prestation annuelle est fixé pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, à 0,30 € / habitant

Annexé au présent déroulé : Projet de convention.

Après avis favorable de la commission et du Bureau de la CCLA, le conseil est invité à délibérer pour approuver le projet de convention et autoriser le Président à le signer.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la convention d'adhésion CEP à intervenir avec le SDES et autorise le Président à la signer.

5. Entretien professionnels – Approbation des nouveaux critères d'évaluation

André BOIS rappelle que l'évaluation des agents constitue une obligation légale pour tous les employeurs territoriaux. L'absence d'évaluation est susceptible de mettre en jeu la responsabilité de l'autorité territoriale et constitue un obstacle majeur à la mise en œuvre de procédures disciplinaires lorsqu'elles s'imposent. L'évaluation professionnelle est également un outil de pilotage des ressources humaines qui s'inscrit dans une démarche de management.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie a procédé à l'actualisation des supports d'évaluation professionnelle de 2014 afin de les adapter aux évolutions législatives et réglementaires intervenues sur le dispositif de l'entretien professionnel.

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle de l'agent est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du comité technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

A cet effet, le dossier « Entretien professionnel » élaboré par le CdG73 et notamment les nouveaux critères d'évaluation professionnelles, ont reçus un avis favorable du comité technique le 18 novembre dernier.

Ils doivent maintenant être approuvés par le conseil communautaire afin de pouvoir être utilisés pour l'évaluation professionnelle des agents de la CCLA réalisée au titre de l'année 2021.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'approuver les critères d'évaluation professionnelle suivants, pour l'évaluation des agents de la CCLA à compter de l'année 2021 :

ÉTAT RELATIF AUX NOUVEAUX CRITERES D'APPRECIATION DE LA VALEUR PROFESSIONNELLE DES AGENTS TERRITORIAUX

<i>Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien</i>		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
COMPÉTENCES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES ET ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE		
Connaissance experte des environnements professionnel et institutionnel et de ses acteurs	Connaissance approfondie de l'environnement professionnel et de l'ensemble des acteurs	Connaissance de l'environnement professionnel
Maîtrise fine des procédures et techniques propres au domaine d'activité	Maîtrise des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité	Connaissance des procédures et techniques propres au domaine d'activité, maîtrise des outils, logiciels, techniques nécessaires au poste et au domaine d'activité
Capacité à identifier les interlocuteurs stratégiques dans le domaine de l'activité et à s'intégrer à ce réseau de partenaires, à représenter la collectivité dans son domaine d'activité	Capacité d'organisation et de planification de son travail en établissant des priorités	Connaissances des règles de sécurité
Capacité d'organisation et de planification de l'activité à court, moyen et long terme en hiérarchisant des priorités	Prendre des initiatives et proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Mettre en œuvre les instructions, organiser, planifier son travail, respecter les délais et rendre compte de ses activités
Prendre des initiatives, apporter et/ou proposer des solutions aux problèmes rencontrés	Capacité à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)	Prendre des initiatives/Trouver des solutions aux problèmes rencontrés
Capacité à analyser et à synthétiser les informations pour rendre compte, conseiller, assister et alerter la hiérarchie et/ou les élus	-	-

sur les enjeux et risques (juridiques, techniques, financiers, sanitaires ...)		
Capacité à réaliser et proposer des outils d'aide à la décision et des supports d'évaluation	-	-
<i>Légende : I = Insuffisant AB = Assez bien B= Bien TB = Très bien</i>		
Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
MANIÈRE DE SERVIR ET QUALITÉS RELATIONNELLES		
Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public et de l'intérêt général	Sens du service public
Réserve, discrétion professionnelle et neutralité	Sens de l'écoute et de la communication	Qualité et fiabilité du travail effectué
Capacité à développer la cohésion d'une équipe, sens de l'écoute et attention portée aux collaborateurs	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc..., à désamorcer des éventuelles tensions, capacité à faire preuve de diplomatie	Assiduité et ponctualité
Capacité au dialogue, à la communication, à la négociation et à la médiation	Capacité à travailler en équipe	Réserve, discrétion professionnelle et neutralité
Capacité à faire face à une situation urgente ou imprévue	-	Capacités à avoir de bonnes relations avec les usagers, les supérieurs, les collègues, etc.
-	-	Capacité à travailler en équipe, sens de l'écoute et de la communication
CAPACITÉ D'ENCADREMENT OU D'EXPERTISE OU, LE CAS ÉCHÉANT, À EXERCER DES FONCTIONS D'UN NIVEAU SUPÉRIEUR		
Apporter une plus-value à un collectif de direction	Capacité à la communication, à animer et à conduire des réunions	Capacité à la communication, capacité à organiser le travail et le faire respecter
Capacité à participer à la définition des orientations stratégiques et à les décliner en objectifs opérationnels	Adaptabilité et ouverture au changement, capacité à participer au changement	Adaptabilité et ouverture au changement
Capacité à accompagner et à conduire le changement, à travailler en transversalité et en mode projets	Capacité à créer un climat favorable à la cohésion d'équipe, à fédérer	Capacité à faciliter un climat favorable à la cohésion d'équipe, à travailler dans un collectif/en équipe, capacité à prévenir et gérer des conflits
Capacité à susciter l'adhésion autour de projets communs (développement de l'intelligence collective des équipes, motivation des collaborateurs)	Capacité à la planification du travail, à la traduction en consignes explicites, à partager et à transmettre des compétences, à accompagner les nouveaux arrivants (recrues, formation, apprentissage ...)	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail
Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement et/ou de direction et à poser des actes managériaux clairs	Capacité à se positionner dans un rôle d'encadrement intermédiaire : déléguer et contrôler le travail,	Animer et conduire des réunions

	capacité à prévenir et gérer des conflits, à la médiation	
Capacité à faire progresser les collaborateurs, à accompagner les parcours professionnels internes et externes	Capacité à faire et prendre en compte des propositions pour l'amélioration du service	Capacité à faire des propositions pour l'amélioration du service
Capacité à prévenir et gérer des conflits	-	-

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve les critères proposés pour l'évaluation des agents de la CCLA à compter de l'année 2021.

6. Suivi allégé du lac d'Aiguebelette – Demande de financement 2022

Patrick ROULAND rappelle que depuis la fin des années 1980, la collectivité a mis en place un suivi scientifique du lac d'Aiguebelette dit suivi allégé qui depuis 2016, est confié à l'INRAE (Cellule Hydrobiologique de Thonon-les-Bains).

Ce suivi comporte 8 campagnes de mesures. Il vise à évaluer l'évolution trophique du lac d'Aiguebelette à travers la mesure de paramètres chimiques, physico-chimiques et biologiques notamment planctonique et le calcul d'indicateurs permettant de caractériser cet état trophique.

- Analyses physico-chimiques au laboratoire

Azote Ammoniacal, Azote Nitrique, Azote Total, Carbone organique total (COT), Chlorures, Conductivité Brute, pH, Phosphore Ortho, Phosphore Total, Silice Réactive, Sulfates, TAC (Titre alcalimétrique).

- La transparence

Mesurée au cours des 8 campagnes à l'aide du disque normé (disque ¼ noir, ¼ blanc, en alternance, de 20 cm de diamètre). Les données seront fournies sous la forme d'une valeur de transparence verticale de la colonne d'eau à partir de la surface en m.

- La chlorophylle a

Prélèvement intégré sur une profondeur intégrée fixe de 0 à 18 m. Les données seront fournies sous la forme d'une concentration en chlorophylle a en µg/L + Profil vertical entre 0 et 40 m à l'aide d'une sonde spectrofluorimétrique.

- L'oxygène dissous

Mesure de concentration sur toute la colonne d'eau (de la surface au fond) à l'aide d'une sonde multi-paramètres.

- Température, pH et Conductivité

Mesure sur toute la colonne d'eau (de la surface au fond) à l'aide d'une sonde multi-paramètres.

- Le phytoplancton

L'analyse du phytoplancton est effectuée sur les 8 campagnes à partir d'échantillons intégrés entre 0 et 18 m. Les données sont fournies sous la forme d'une taxonomie détaillée (au niveau du genre ou de l'espèce selon les taxons), de comptage précis pour chaque classe algale, de proportions entre les formes micro- et nanoplanctoniques, mais également de biomasse, de calculs d'indice de diversité et de trophie.

L'objectif est d'évaluer la tendance / évolution trophique du lac, de mieux comprendre les mécanismes de fonctionnement interne de l'écosystème lacustre, de mesurer les effets du changement climatique sur ce fonctionnement et d'appréhender ses impacts, et de disposer d'un outil de veille et d'alerte scientifique.

Sa mise en œuvre fait l'objet d'une convention annuelle de recherche établies entre l'INRA et la CCLA.

Coûts 2022 à charge de la CCLA : 23 400 € TTC

Financement Agence de l'Eau : 50%

Le reste des coûts est financé par la Région dans le cadre de la réserve Naturelle Régionale => Financement 100%.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver la mise en œuvre du suivi allégé 2022 et la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve la mise en œuvre du suivi allégé 2022 et la demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%.

7. Marché d'exploitation de la déchetterie – Approbation choix de la CAO

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 14 janvier dernier pour finaliser l'analyse des offres et attribuer le marché d'exploitation de la déchetterie.

Suite à l'analyse des offres, la CAO a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 / Mise à disposition d'agents de déchetterie en renfort et remplacement du gardiennage en régie => TRIALP
- Lot 2 – Fourniture de bennes, transport et traitement => SUEZ pour un montant de 1 060 458,92 € HT (sur 4 ans durée de la tranche ferme)
- Lot 3 – Reprise de la Ferraille => SUEZ (Prix de reprise (Recette) de la ferraille sur la durée du marché = 137 700 €)
- Lot 4 – Gestion des déchets dangereux => TRIALP

Après présentation du rapport de la CAO invité à délibérer pour approuver les choix de la CAO et autoriser le Président à signer les marchés.

Thomas ILBERT ne participe pas au vote.

Résultats du vote :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve les choix de la CAO pour l'attribution des 4 lots relatifs à la gestion de la déchèterie.

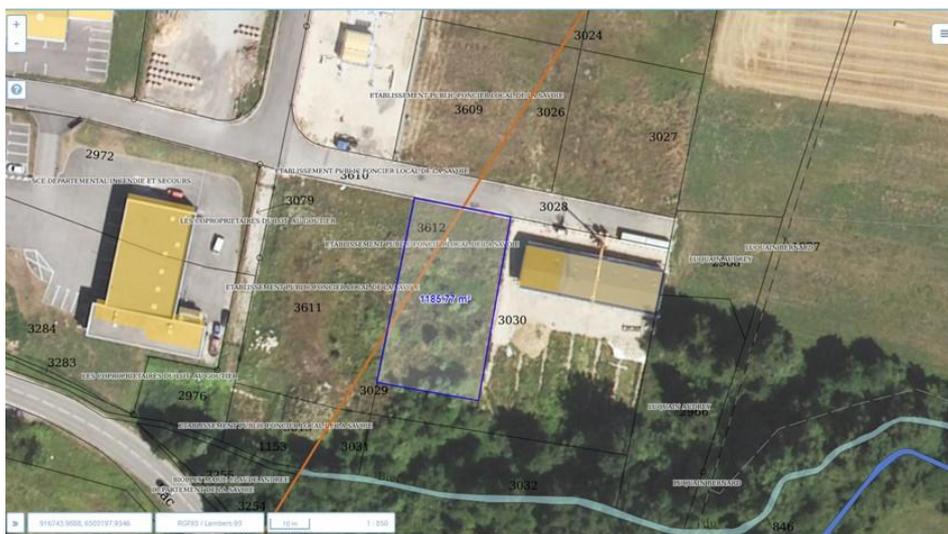
8. Aménagement plateforme de stockage – broyage déchets verts / Zone du Goutier – Demande de financement DETR

André BOIS rappelle que la CCLA a programmé la création d'une deuxième plateforme de collecte et de broyage pour recevoir les déchets verts qui vont aujourd'hui en déchetterie.

L'objectif de cette plateforme est de :

- Massifier les déchets verts en vue de les broyer sur place et ensuite de les évacuer vers des exploitations agricoles proches (rayon de 3 à 5 km).
- Supprimer le flux de déchets verts au niveau de la déchetterie => libérer 2 bennes sur le site de la et ainsi fluidifier la circulation et limiter la circulation de camions
- Apporter une solution à la problématique de saturation de la plateforme de Dullin.

L'implantation est prévue dans la zone du Goutier à Novalaise, à côté du bâtiment des services techniques.



En juillet 2021, la Communauté de communes du lac d'Aiguebelette a missionné le cabinet ISAGEO pour réaliser une étude de faisabilité -esquisse intégrant :

- L'analyse de la réglementation ICPE avec notamment l'identification des surfaces maximales pour ne pas rentrer dans le cadre d'ICPE soumise à déclaration ou enregistrement
- La circulation sur le futur site pour différents types de véhicule (VL, tracteur avec broyeur, unité mobile pour fabrication de pellets) et prévoir les girations suffisantes pour les véhicules, ainsi qu'une chaussée adaptée pour le passage de véhicules lourds.
- La configuration à prévoir et les contraintes environnantes (cours d'eau)
- Le niveau et la pente du terrain pour permettre l'écoulement suffisant et prévoir la récupération des eaux de ruissellement et des lixiviats, ainsi que les exutoires pour le rejet

Frédéric MANTEL dit rejoindre la réflexion de Claudine TAVEL et interroge le Président sur la possibilité d'utiliser la plateforme située à côté de la nouvelle station d'épuration et qui avait été créée dans cet objectif. Il considère qu'un tel aménagement n'a pas sa place au sein d'une zone artisanale, au milieu d'entreprises.

André BOIS répond que le site envisagé au niveau de la station d'épuration, est excentré et isolé et qu'il pose donc à la fois des problèmes de gestion, de surveillance et de desserte.

Christophe VEUILLET rappelle que le projet a été étudié par la commission et que l'implantation sur la commune de Novalaise répond aussi d'une logique de desserte des habitants.

Pascal ZUCCHERO considère que le site situé à côté de la nouvelle station d'épuration poserait des difficultés de gestion et de surveillance.

André BOIS rappelle aussi que le projet intègre un volet valorisation par reprise de ce broyat pour fabrication de pellets via un camion équipé du process nécessaire. A cet effet, il considère que le site de la zone du Goutier est plus adapté pour réaliser cette intervention.

A l'issue de ces échanges, le conseil communautaire est invité à délibérer pour :

- Approuver le lancement du projet suivant les principes exposés en séance,
- Solliciter l'aide de l'Etat au titre la DETR - DSIL pour un montant de 66 000 €, soit 50% du coût de l'opération.

David WROBEL et Marie-Lise MARCHAIS ne participent pas au vote.

Résultats du vote :

- POUR : 20
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 4 Claudine TAVEL, Carine MANSOZ, Gilles GROS, Frédéric MANTEL.

=> Le conseil communautaire approuve le projet de création d'une plateforme de stockage / broyage de déchets verts dans la zone du Goutier et le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR.

9. Renouvellement membres CCLA au sein du CIAS

André BOIS rappelle que lors du conseil du 16 décembre dernier, le conseil communautaire a désigné Marie-Lise MARCHAIS représentante de la CCLA au sein du CA du CIAS en remplacement de Sandrine ARIOLI démissionnaire de ses fonctions d'élue.

Par courrier en date du 7 janvier 2022, les services de la préfecture ont fait valoir que la désignation initiale en date du 25 juin 2020 des représentants de la CCLA au sein du CA du CIAS, n'avait pas respecté les conditions définies par l'article R.128-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui dispose que « *les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.* ».

Aussi, considérant que les représentants de la CCLA ont été désignés et non pas élus, la conséquence est de fait l'absence de « suivant de la liste et d'autres listes » qui ne permet pas de mettre en œuvre les dispositions des alinéas 1 et 2 de l'article R 123.9 relatifs au remplacement d'un représentant.

Dans ces conditions, considérant que la CCLA n'a pas mis en œuvre ces dispositions et a désigné la remplaçante de Sandrine ARIOLI sans recourir à l'élection, les services de la préfecture demandent à ce que soit procédé au renouvellement des administrateurs élus de la CCLA par application du dernier alinéa de l'article R 123-9 « *dans l'hypothèse où il ne reste aucun candidat sur aucune des listes, il est procédé dans le délai de deux mois au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus ...* ».

Aussi, il doit être procédé à ce renouvellement via l'élection des représentants de la CCLA au sein du CA du CIAS.

A cet effet, le Président rappelle qu'il a invité les élus communautaires qui le souhaitent à constituer leur liste et à la faire connaître en séance.

Il constate le dépôt d'une liste composée des élus suivants :

Sandra FRANCONY, Brigitte ALLARD, Gilles GROS, Claudine TAVEL, Christophe VEUILLET, Pascal ZUCCHERO et Marie-Lise MARCHAIS.

Les conseillers communautaires sont invités à voter à bulletin secret.

A l'issue du dépouillement des votes, la liste présentée recueille l'unanimité des voix.

=> Sandra FRANCONY, Brigitte ALLARD, Gilles GROS, Claudine TAVEL, Christophe VEUILLET, Pascal ZUCCHERO et Marie-Lise MARCHAIS sont donc élus représentants de la CCLA au sein du conseil d'administration du CIAS.

10. Pacte de gouvernance

André BOIS rappelle que depuis la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Loi engagement et proximité », les EPCI peuvent décider, par une délibération du conseil communautaire, d'élaborer un pacte de gouvernance dans le but notamment, d'associer les élus municipaux au fonctionnement intercommunal. Si la conclusion d'un tel pacte n'est pas rendue obligatoire, il est toutefois demandé de décider de l'opportunité ou non de l'adopter.

Le contenu d'un pacte est libre mais la loi dresse un inventaire. Certains sujets tiennent à l'amélioration et à la facilitation du processus de décision intercommunale, d'autres portent sur les conditions d'exercice des compétences transférées à l'intercommunalité (création ou gestion de certains équipements communautaires, délégation de certaines dépenses d'entretien courant d'infrastructures ou de bâtiments communautaires, la mutualisation de certains services, la création de commissions spécialisées associant les maires, etc...).

Il est rappelé qu'au niveau de la CCLA, l'association des communes et élus municipaux au fonctionnement intercommunal existe via la représentation de l'ensemble des communes au sein du Bureau, la mise en place d'une conférence des maires et l'ouverture des commissions thématiques aux conseillers municipaux.

Si la décision est prise de mettre en œuvre un tel dispositif, l'intercommunalité dispose de neuf mois pour approuver ce pacte. L'avis des conseils municipaux est requis dans un délai de deux mois après la transmission du projet par le conseil communautaire.

Le conseil est donc invité à se prononcer sur la mise en place ou non d'un pacte de gouvernance.

Résultats du vote :

- POUR : 26

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire décide de ne pas mettre en place un pacte de gouvernance.

11. Ouverture de crédits

André BOIS informe le conseil qu'afin de pouvoir régler sur la section d'investissement des factures arrivées en début d'année, il peut mandater avant le vote du budget et avec l'autorisation de l'organe délibérant, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires de l'exercice précédent avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif. (art L1612-1 du CGCT).

Il est donc proposé de voter les ouvertures de crédit suivantes :

Budget général :

- Opération 80 – Lac Environnement - Compte 2312 – Agencement et aménagement de terrains : 200 000€ TTC (Piquetage),
- Opération 81 – Sport – Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles : 712€ TTC (Panneaux baskets),
- Opération 98 – Sanitaires - Compte 2313 - constructions : 47 000€ TTC,
- Opération 100 – Parkings Aiguebelette-le-Lac et Sougey – Compte 2315 - Immobilisations en cours/Installations, matériel et outillage techniques : 140 000€ TTC.

Budget annexe Assainissement :

- Compte 2315 – Immobilisations en cours/Installations, matériel et outillage techniques : 17 000€ HT (Raccordement Marcieux).

Budget annexe Déchets :

- Compte 2312 : Agencement et aménagement de terrains : 52 000€ HT (Containers tour lac).

Résultats du vote :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

=> Le conseil communautaire approuve les ouvertures de crédit proposées.

Points d'information

- **Tracé / Lyon – Turin – Positionnement sur les scénarios**

Marie-Lise MARCHAIS informe le conseil que conformément aux échanges qui se sont tenus en séance du 16 décembre dernier et suite au bureau du 6 janvier, un courrier a été transmis le 13 janvier à la Préfecture faisant valoir :

- Un positionnement en faveur des deux scénarios privilégiant le fret.
- Dans le cadre du projet, la demande de modernisation de la ligne St-André le gaz – Chambéry afin de pouvoir renforcer la desserte TER

Par ailleurs, le courrier rappelle l'engagement de la Région à étendre l'étude de création de lignes RER – TER du territoire Métropole Savoie à l'échelle de l'APS.

Pour rappel, une réunion a été organisée en préfecture de Savoie le 10 janvier associant les Présidents d'EPCI afin de représenter les différents scénarios. A l'issue, le Préfet avait sollicité un avis des EPCI avant le 15 janvier.

Daniel TAIN considère que ce sujet, compte-tenu des enjeux et de son caractère structurant, aurait mérité davantage de discussions et d'analyse.

Ainsi, il souhaite exprimer l'analyse qu'il fait de ce dossier (Voir annexe 2 : Intervention de Daniel TAIN / Scénarios accès ferroviaire Lyon – Turin).

- **Organisation réunion d'information / Parc de Chartreuse**

André BOIS rappelle que les communes de la CCLA et la CCLA vont être saisies pour délibérer à partir de mars et dans un délai de 4 mois, sur l'approbation ou non de la nouvelle charte du Parc de Chartreuse. Cette approbation vaudra entrée dans le périmètre du PNR de Chartreuse.

A cet effet et afin que tous les élus disposent du même niveau d'information, il a été convenu d'organiser une rencontre d'échanges et d'information entre les représentants du Parc et les élus municipaux.

Cette réunion se tiendra le **28 janvier 2021, 18h00, salle des fêtes de Dullin**.

- **Projet de Véloroute des 5 lacs**

André BOIS informe le conseil qu'un courrier signé par les Présidents de la CCVG, de la CCY et de la CCLA a été transmis par le SMAPS à la Région afin de solliciter une rencontre associant les territoires concernés par l'itinéraire depuis le tunnel du Chat (CCY, CCVG, CCLA, CCCC, Pays Voironnais) afin de faire le point sur ce projet préalablement à l'organisation d'un comité d'itinéraire.

Ce courrier a fait l'objet d'un échange préalable entre la CCLA et le SMAPS afin, à ce stade, de ne pas arrêter de scénario.

Il informe par ailleurs le conseil qu'une rencontre s'est tenue avec Florian MAITRE, conseiller départemental en charge des mobilités, en présence de Marie-Lise MARCHAIS. Cette réunion a permis de mettre en avant auprès du Département de la Savoie les priorités du territoire et notamment la création des liaisons cyclables (voie verte) Sougey – Gué des Planches et Novalaise – Lac.

- **Démarrage travaux aménagement parkings et installation conteneurs de tri**

Claude COUTAZ informe le conseil que la réunion de préparation de chantier s'est tenue le 12 janvier dernier. Les travaux démarreront le 14 février pour finir au plus tard fin avril.

- **Calendrier prévisionnel Bureau et Conseils**

Compte-tenu des préparations budgétaires, André BOIS propose le calendrier suivant :

Jeudi 3 février	Bureau CCLA
Jeudi 17 février	Conseil CCLA dont DOB
Jeudi 3 mars	Bureau CCLA
Jeudi 17 mars	Conseil dont vote CA
Jeudi 24 mars	Conseil dont vote CA
Entre 4 et 6 avril (date à caler)	Bureau CCLA
Jeudi 7 avril	Conseil dont vote budgets
Jeudi 14 avril	Conseil dont vote budgets

Pour le mois de mars, il est demandé que tout soit regroupé au sein d'un seul conseil communautaire qui se tiendra donc le 17 ou le 24 mars et qui intégrera les votes des CA de l'ensemble des budgets.

- **Transfert plateau sportif Novalaise à CCLA**

André BOIS rappelle que les communes devront délibérer sur le rapport de la CLECT relatif à l'estimation des charges transférées. Ce dernier sera transmis par les services de la CCLA à l'ensemble des communes.

Questions diverses

Mise en place du Conseil citoyen

Frédéric TOUIHRAT informe le conseil que la réunion de mise en place du conseil citoyen se tiendra le mercredi 26 janvier, 18h30, Maison du lac.

A ce stade, 62 personnes se sont déjà inscrites ce qui dénote de l'intérêt de la population pour cette démarche.

Il constate cependant que certaines communes sont surreprésentées et d'autres sous-représentées en rapport avec leurs populations. Il espère qu'un rééquilibrage pourra s'opérer d'ici le 26 janvier.

La soirée sera animée par AGATE dans le cadre de la mission qui a été confiée.

Utilisation de la plateforme Agora - Omnispace

Frédéric MANTEL rappelle l'importance de notifier l'envoi des comptes-rendus de commission à l'ensemble des conseillers communautaires pour que chacun ait l'information du dépôt des CR sur la plateforme.

Il souhaiterait que le système Agora soit étendu aux communes.

Frédéric TOUIRAT rappelle la procédure de notification aux élus lors du dépôt de documents. Il rappelle aussi qu'il peut organiser de nouvelles sessions de formation pour les élus qui le souhaiteraient.

Concernant l'utilisation par les communes, une extension de licence est possible.

EHPAD - Directeur

André BOIS informe le conseil que le processus de recrutement d'un nouveau directeur pour l'EHPAD porté par le CH de Chambéry, est finalisé. Ce dernier était directeur de la clinique médicale le Sermay à côté de Médipôle.

Prochain conseil le jeudi 17 février 2022, 18h30, Maison du lac.

Le Président,
André BOIS

Secrétaire de séance,
Ludovic Ayot, Directeur CCLA



ANNEXE 1 -Intervention FAPLA

Intervention de Jean BAUD :

Mesdames, Messieurs, vous avez souhaité entendre la FAPLA à l'occasion de ce conseil communautaire pour vous présenter ses actions, ses projets et que nous vous disions quelle est notre vision concernant l'avenir. Nous nous en félicitons et vous en remercions.

Je vais vous présenter la FAPLA je parlerai de nos projets et de notre vision de l'avenir et ce sont les autres administrateurs de la FAPLA ici présents qui présenteront les actions de notre association au premier rang desquels le musée Lac et Nature.

(J'ai l'habitude de dire, la FAPLA est une vieille dame qui se penche avec bienveillance sur le berceau du lac. Une vieille dame mais qui aura généré tout au long de son existence de nombreuses vocations d'élus à l'exemple de ceux ici présents ...)

La FAPLA créée en 1983 résulte de la fédération de 3 associations : Le Comité Anti- Pollution 1970 L'ASSEA 1975, l'ADSNMLA 1982 . Le FAROU lui a été créé en 1988.

La FAPLA c'est un demi- siècle d'actions répétées d'éducation et de sensibilisation en faveur de ses objectifs même : la protection de la nature et du paysage.

Cette longue marche plutôt discrète et besogneuse pour laquelle le FAROU s'est progressivement fait l'écho, s'est illustrée de faits, d'évènements dans lesquels la FAPLA s'est particulièrement engagée.

En voici quelques-uns :

La première journée Lac propre en 1975, Le POS intercommunal, Le contrat Lac, l'arrêté de bio-top, la Maison du Lac, Le Règlement du Lac, l'Aviron, la RNR, le SCOT, le PARC, le Projet de territoire, le Conseil citoyen...

Les nouveaux élus ont à présent quel qu'idée de ce que nous sommes et de ce que nous faisons.

Voici maintenant notre vision en ce qui concerne l'avenir :

D'abord un postulat : La protection de la nature comme celle du paysage ne peut se concevoir et se réaliser sans la participation la plus riche possible des populations concernées. En conséquence nous formulons les vœux les plus sincères de réussite dans la réalisation du conseil citoyen dont vous avez entrepris la création. Un tel conseil devrait pouvoir décupler nos modestes moyens. C'est un point important et je peux dire que si son fonctionnement est effectivement ce que l'on en attend la FAPLA n'hésitera pas à s'y fonder.

Ceci dit la vision de la FAPLA est celle d'un lac et son bassin inscrits dans un Avant Pays Savoyard tout entier tourné vers une économie propre à son identité, à savoir une géographie typique des Préalpes, au bio-top étagé entre plaine et montagne avec son paysage ponctué de tout ce que la nature peut offrir . Le tout enserrant un lac et pas n'importe lequel, le troisième plus grand lac naturel de France avec pour limites de magnifiques cours d'eau le Guiers et le Rhône. Si l'on ajoute à ce tableau une agriculture encore bien présente nous avons là tout ce qui peut concourir à une économie basée sur un accueil particulièrement ciblé, tourisme, stages, cessions et séminaires propices aux moyens et longs séjours aux retombées évidentes en matière d'emploi.

Notre vision est donc celle d'un territoire où l'ensemble des parties prenantes, la population et ses institutions, auront abouti, à force de coopération à un territoire parfaitement comptable de son patrimoine et de son potentiel économique envers les futures générations.

En matière de projets nous n'en avons qu'un pour l'instant qui viendra s'ajouter à nos habituelles actions, dont on va parler à présent, il s'agit d'un séminaire qui prendra pour thème le tout récent rapport de la Cour des Comptes qui traite de la sur-fréquentation des sites touristiques en France. Séminaire pour lequel nous proposons bien volontiers une co-organisation avec la CCLA.

Intervention de Catherine BERNARDY :

La F.A.P.L.A existe depuis 1986 de la fusion d'associations pré-existantes à vocation environnementales des villages de Lépin, Aiguebelette et Nances dans les années 1970/1980.

Notre territoire bénéficie d'une forme de sentinelle/alerte depuis près de 50 ans... Voir dans le dernier FAROU, la chronologie au travers les FAROU N° 1 à 83...

Elle peut être vue comme une vieille dame, elle a beaucoup à raconter et surtout beaucoup d'enfants... avec un héritage multiple et bien réel au travers de nombreuses personnes que vous connaissez sur le territoire ...Elle ne peut que se réjouir de voir des comités de concertation du lac ou de consultation pour la réserve naturelle régionale exister ou des projets de PNR de Chartreuse se discuter Ainsi que tous les nombreux suivis sur l'eau du lac et son milieu, etc. Cela participe à la connaissance du milieu naturel dans lequel nous nous inscrivons tous.

Plusieurs générations se sont donc succédés déjà dans cette petite association.

Aujourd'hui l'environnement et sa protection ne sont toujours pas innés à l'être humain MAIS ce n'est souvent plus un combat pour autant, NOUS SOMMES PASSES A L'ERE DE L'EDUCATION, DE LA SENSIBILISATION...DE LA COMPREHENSION DES ENJEUX...

Nous avons tous compris qu'il nous faut respecter notre milieu et vivre ici c'est participer à cette sauvegarde. Mieux comprendre la nature permet d'avoir envie et d'aimer la protéger parce qu'on comprend qu'elle nous le rend bien et que c'est vital pour nous -mêmes !

Il s'agit d'une mission EDUCATIVE au même titre qu'une autre !

Nous avons développé dans ce but dès 1988 un lieu appelé „musée lac et nature“ qui a participé à cette meilleure compréhension de plus de 1000 personnes /an depuis plus de 30 ans... Habitants, futurs jeunes élus, et bien des gardiens d'été du musée sont des personnes que vous connaissez :

Anthony PERRIN (PATRIMOINE SAUVAGE) avec qui nous avons œuvré pour les amphibiens de la Crusille, Chloé JOBERT (ccla) etc...

LA COLLECTION DU MUSEE qui s'enrichit et s'entretient bénévolement est un lieu d'expériences personnelles en vue d'un apprentissage vers le respect du vivant local, et de son cadre de vie.

Les actions nombreuses des dernières années au travers des :

- visite des écoles de tout Rhone alpes, et du territoire,
- ateliers argile“, archéologiques (palafittes de 4500 ans UNESCO) ,
- de journées européennes du patrimoine, fête de la nature, fête de la science,
- ouverture du musée toute l'année de 2017-2018-2019...et pas seulement l'été !

2020 et 2021 : nous avons comme tous été victimes des fermetures sanitaires mais nous avons ouverts tout l'été 2021 avec ZOE, ancienne élève du lycée REINACH qui avait été très intéressée lors de la visite au musée et qui dans le cadre de ces brillantes études est venue l'été dernier animer le musée...

Aujourd'hui, Un cycle s'achève pour le musée et un nouveau printemps devrait se lever pour lui comme le cycle de la nature...

Son héritage tant matériel qu'immatériel est là... et vous tous aujourd'hui êtes saisis sur son devenir en qq minutes ...c'est une sacrée responsabilité pour nous et pour vous !

Qq minutes pour manifester une volonté pour que ce lieu et sa collection, son expérience soient aujourd'hui destinés à devenir un CENTRE public dans le cadre des politiques environnementales que développent la CCLA avec la RNR, le Parc Chartreuse... et que sais-je encore...

QQ minutes pour qu'on entende pas : non, désolé le musée a fermé et tout a disparu...

Alors qu'une volonté publique et de l'imagination, on pourrait s'enraciner dans le futur grâce à cet héritage.

Ce centre pourrait devenir un espace de vie éducatif, scientifique, et culturel de référence dans les lacs alpins, intégrant :

- un musée naturaliste sur la faune et la flore lacustre, de montagne et sur les palafittes
- Des Salles pour l'accueil du public et l'animation (scolaire, centre de loisirs, classes vertes, classe d'eau, classe de lac)
- Des Salles dédiées à l'hébergement, la restauration (pour les classes vertes, séminaires) dans un bâtiment HQE
- Salle tiers lieux pour le tout public : ateliers culturels (musique, théâtre, santé et bien être...), sensibilisation à l'environnement, aide à la personne pour les démarches administratives, aide au numérique, formations.

ANNEXE 2 - -Tracé / Lyon – Turin – Positionnement sur les scénarios Intervention Daniel TAIN

Lyon Turin : il s'agit d'un projet structurant pour la région, qui pourrait amener des bouleversements certains pour notre territoire. Un COPIL a eu lieu le 13 décembre dernier, synthétisant les 3 scénarios d'accès à St-Jean de Maurienne de manière que chaque partie concernée puisse émettre un avis pour le 14 janvier avant décision finale.

Au sein de la CCLA, nous avons eu 1 commission Transports le 5 janvier, ce sujet n'a pas été abordé, ni même jamais envisagé d'en discuter ; ce privilège a été réservé au bureau le 6 janvier pour émettre un avis. Je le regrette profondément, ce sujet structurant aurait largement mérité une présentation, synthèse claire et discussion en commission et/ou conseil. Et il aurait été intéressant de connaître les avis lors de ce COPIL de Grand Chambéry, métropole de Lyon, du sénateur et conseiller régional Cédric Vial par exemple.

A minima, je vous demande de nous transmettre copie du courrier envoyé, qui n'est même pas un choix entre les 3 scénarios !

Je tiens à donner ma position et qu'elle soit inscrite au CR, comme mon regret d'aucun échange :

- Le scénario mixte fret/voyageurs (5Mds€), avec un tunnel bi-tube sous l'Epine, ne permet un gain pour les voyageurs que de 4' pour Lyon/Chambéry (pas plus que les 2 autres scénarios), 20' pour les TGV Paris/Chambéry et rien du tout pour nous. Et pour le fret, il ne permet de gagner que 1 Mt (sur 18 Mt) car il y a un goulot d'étranglement entre Chambéry et Montméliand, donc aucun intérêt,
- Le scénario Dominante fret (5Mds€), avec un tunnel monotube sous Chartreuse à partir d'Avressieux permet d'augmenter le trafic vers l'Italie de 17 à 21,5 Mt, mais la majeure partie du trafic reste sur la ligne historique Ambérieux/Aix/Chambéry,
- Le scénario Grand gabarit (7Mds€), càd des trains de plus grande hauteur, avec tunnels monotube Chartreuse, Belledonne et Glandon, permet lui, de monter à 28 Mt, en conservant le même trafic sur la ligne historique. Mais l'intérêt est faible car les voies au nord et sud de Lyon ne sont pas à grand gabarit. Lyon devient en quelque sorte un cul de sac !

Le scénario Dominante fret est donc pour ma part le plus pertinent à court terme puisqu'il pourrait être prolongé ensuite par le « grand gabarit. Mais surtout, en étant moins cher, il permet d'insister bien plus fortement sur l'amélioration significative de St-André le Gaz/Chambéry, par exemple son doublement sur quasi toute sa longueur qui permettrait de gagner en capacité et robustesse, et donc un cadencement performant. Le cout est estimé à 600M€ par la SNCF, sans doute surestimés vu les ratios classiques (40 km). Enfin, politiquement, il ne faut pas se tromper, le choix du département du scénario Grand gabarit, le plus cher, tue dans l'œuf toute idée d'amélioration non obligatoire de la ligne St-André le Gaz/Chambéry : il n'y aura pas d'argent ni de moyens humains pour faire les 2. Cette ligne ne présente guère d'enjeu pour le département, il ne la défendra pas. Le scénario mixte, défendu sans doute par Grand Chambéry et Annecy, ne présente guère d'intérêt pour nous qui ne verront que les trains passer comme les vaches.

La CCLA et Val Guiers n'ont qu'une chose à faire : marteler l'urgence et l'impératif absolu de cette ligne.